



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2020 DAE 219 Augmentation des dotations pour les "Prix du perfectionnement" en lien avec la crise sanitaire du Covid- 19 (14.400 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créés en 1979, les Prix de perfectionnement aux métiers d'art sont décernés chaque année par la Ville de Paris. Dotés de 10 000 euros chacun, ils ont pour vocation de permettre à de jeunes adultes ou à des adultes en reconversion, de parfaire leur formation en étant accueillis en stage dans l'atelier d'un artisan d'art, à temps complet, pendant un an.

Suite à la crise sanitaire de ce printemps et au confinement strict de deux mois, les lauréats des Prix de perfectionnement aux métiers d'art 2020 n'ont pas pu être accueillis et formés au sein de leurs ateliers respectifs sur la durée initialement convenue de douze mois.

Afin de leur permettre d'acquérir les apprentissages prévus initialement, il vous est proposé de prolonger la durée du stage de deux mois et de modifier, en conséquence, les dotations de 10 000 euros à 11 600 euros. Neuf stagiaires sont en capacité de prolonger leur stage, ce qui représente une augmentation de l'enveloppe allouée au dispositif de 14 400 euros. Aussi, je vous propose d'autoriser la Maire à signer les avenants aux conventions tripartites de formation aux métiers d'art, au bénéfice des lauréats mentionnés ci-dessous :

- BERTRAND Alicia dans l'Atelier Flory Brisset en broderie;
- FROMENT Aude dans l'Atelier de l'Objet en bijouterie- joaillerie;
- KRAEMER Tiziano dans l'Atelier Emile Jobin en facture de clavecins;
- MIRADA Yann dans l'Atelier du Meuble Contemporain en ébénisterie ;
- LAFLEUR Lily chez Mademoiselle Chapeaux en fabrication de chapeaux;
- LECONTE Marie dans l'Atelier Hervé - Ébéniste en ébénisterie;
- MENU Ludivine dans l'Atelier Follaco en peinture décorative;
- POLLASTRO Karine chez Marion Fillancq en bijouterie- joaillerie;
- SAVIGNAT Antoine chez Paris Print Club en gravure et typographie ;

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris